

---

**Procès-verbal** de la première assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire, tenue le mardi 10 janvier 2022 à 19 h, par visioconférence

---

## **PRÉSENCES :**

### **Membres avec droit de vote :**

M. Alain Samson	Président (2022)
M <sup>me</sup> Farrah Bérubé	Vice-présidente (2022)
M <sup>me</sup> Nicole Podeur	Trésorière (2023)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2023)
M. Serge H. Malaison	Administrateur (2022)
M <sup>me</sup> Nadia Leclerc	Administratrice (2022)
M. Gilles Gaumont	Administrateur (2023)
M <sup>me</sup> Joëlle Azar	Administratrice (2023)
M. François Lefebvre	Administrateur coopté (2022)

### **Membre sans droit de vote :**

M <sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
--	--

## **ABSENCE :**

## **IL Y A QUORUM.**

### **AUTRES PRÉSENCES :**

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Pierre Baillargeon	Ancien vice-président du conseil de quartier, collaborateur aux dossiers de mobilité et représentant du conseil auprès de la <i>Table de concertation Vélo des conseils de quartier</i>
M. Michel Masse	Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

<b>22-01-01</b>	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	19 h
<b>22-01-02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	19 h 01
<b>22-01-03</b>	<b>Période d'information de la conseillère municipale</b>	19 h 05
<b>22-01-04</b>	<b>Période de questions et commentaires du public</b>	19 h 20
<b>22-01-05</b>	<b>Adoption et suivis du procès-verbal du 13 décembre 2021</b>	19 h 45
<b>22-01-06</b>	<b>Fonctionnement du conseil d'administration</b>	19 h 50
	➤ Préparation du Rapport annuel et des états financiers 2021	
	➤ Nomination à la présidence d'élections et postes en élection	
	➤ Suivi de l'activité Tourisme Autrement du 8 décembre	
	➤ Rencontre de travail, consultation des résidents	
	➤ Consultations publiques ou séance d'information à venir	
	➤ Présentation des travaux Place Georges-V	
	➤ Suivi des demandes avec les représentants de la Ville	
<b>22-01-07</b>	<b>Trésorerie</b>	20 h 30
	➤ Budget et état des revenus et dépenses	
	➤ Autorisation et remboursement de dépenses	
<b>22-01-08</b>	<b>Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier</b>	20 h 40
<b>22-01-09</b>	<b>Suivi des dossiers</b>	21 h
<b>22-01-10</b>	<b>Correspondance</b>	21 h 15
<b>22-01-11</b>	<b>Divers</b>	21 h 20
<b>22-01-12</b>	<b>Levée de l'assemblée</b>	21 h 30

### **22-01-01 Ouverture de l'assemblée**

M. Alain Samson, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.

### **22-01-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

### **22-01-03 Période d'information de la conseillère municipale**

M<sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc souhaite à tous une heureuse année 2022 remplie de santé et de projets.

Elle rappelle que le budget municipal a été adopté à la majorité avant les Fêtes. Elle mentionne que le maire va lancer une [série de défis](#) au cours des prochaines semaines pour contrer la morosité de l'hiver et mobiliser les citoyens. Le [premier défi](#) lancé la semaine dernière consiste à encourager les restaurateurs en achetant des repas pour emporter.

En ce qui concerne plus particulièrement le quartier, elle mentionne que deux règlements sont en voie d'être appliqués. Le premier, adopté le 4 octobre dernier, concerne [l'interdiction de la circulation de véhicules lourds](#) à l'année longue sur le boulevard Champlain et les rues Dalhousie et Quai Saint-André. On attend toutefois l'aval du ministère des Transports pour la mise en application du règlement. Outre ce règlement, le réaménagement de la courbe du boulevard Champlain, à la hauteur de la rue du Marché-Champlain, devrait être réalisée en 2022 de manière à rendre plus sécuritaire ce secteur où une personne a été mortellement happée en 2019 par un poids lourd.

L'autre modification réglementaire qui sera adoptée par le conseil de ville le 17 janvier prochain concerne les [véhicules qui troublent la paix ou la tranquillité publique](#). Ce type d'infraction qui avait disparu de la réglementation avec la fusion de la municipalité sera à nouveau passible d'une amende ce qui devrait contribuer à réduire les problématiques de véhicules bruyants rapportées dans les secteurs de Grande-Allée et du Vieux-Québec. Son application devrait débuter en février. M. Bergeron rappelle que les plaintes au 311 par les citoyens demeurent importantes afin d'orienter les interventions policières.

Dans un autre ordre d'idées, les travaux sur la rue Saint-Paul sont terminés et le petit kiosque d'information a été fermé avant les Fêtes. Il reste à installer le mobilier urbain et les bollards et à planter les arbres le printemps prochain.

M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc a récemment fait la visite du secteur du Cap-Blanc en compagnie de deux administrateurs du groupe [Quartier Cap-Blanc](#). Plusieurs sujets ont été abordés notamment les commerces de proximité, la desserte d'autobus, l'anse Brown, le Storm Spa, le sentier fluvial, l'accès à la plage et la luminosité du port. Elle souhaiterait rencontrer les gens du port pour régler rapidement certains problèmes.

Des démarches ont été faites auprès de Parcs Canada concernant les travaux du parc de l'Esplanade. Un échéancier des travaux est attendu.

Un représentant de la Citadelle a été rencontré concernant le chemin temporaire qui donne sur la rue Saint-Denis mais aucune réponse n'a encore été obtenue.

Concernant la maison Seweel, plusieurs études doivent encore être réalisées avant que le processus de vente soit complété. La maison sera offerte aux autres ministères et organismes fédéraux avant d'être mise sur le marché. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc souhaite recevoir les idées de chacun sur ce qui pourrait être fait avec ce bâtiment si la Ville s'en portait acquéreur.

En ce qui a trait aux amuseurs de rue (voir les résolutions 21-10-53, porte Saint-Jean et 21-10-54, mitigation des inconvénients adoptées le 13 décembre), M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc en est encore à recueillir les informations. La Ville est très au fait que le site de la Porte Saint-Jean est problématique.

La demande d'une rencontre sur l'hébergement touristique (résolution 21-10-57, 13 décembre) a été déposée à la Ville. Un premier tour de roue a été fait à l'interne en regard notamment de la nouvelle loi 67 visant à améliorer l'encadrement de l'hébergement de type touristique. La Ville n'a pas avancé sur ce sujet depuis l'adoption de loi par le ministère du Tourisme. Des réflexions sont encore à faire avant qu'une rencontre soit planifiée.

L'objectif d'attirer 500 nouveaux résidents dans le Vieux-Québec est plus que jamais dans les cartons de la nouvelle administration municipale. Les premières mesures devraient venir rapidement et le conseil de quartier devrait être consulté. L'hébergement touristique, les logements vacants au-dessus des commerces, le logement abordable et le logement familial devraient faire partie de ce dossier. La table de concertation du Vieux-Québec devrait être remise sur les rails afin de faire avancer ce dossier.

Les membres du conseil reviennent sur quelques points, dont les logements inoccupés, les logements abordables dans les secteurs problématiques, les logements de luxe clé en main et l'hébergement touristique de type Airbnb. Concernant ce dernier sujet, M. Samson réitère la pertinence de la documentation qu'il a transmise en décembre dernier. À ce sujet, M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc rappelle que la nouvelle loi et les nouveaux règlements qui y seront rattachés changent la donne. La Ville avait fait des recommandations très pertinentes avant l'adoption de la loi mais le ministère du Tourisme n'en a pas tenu compte. On peut s'attendre à un suivi sur le sujet en avril prochain.

M. Masse se demande quels sont les pouvoirs de la Ville pour encadrer ou contraindre les projets de rénovation de logements abordables en logements de luxe. Selon la conseillère, c'est le zonage qui demeure le plus puissant levier dont on dispose, mais évidemment il a ses limites.

M. Samson rappelle que la présente assemblée n'a pu se tenir en présentiel dans le secteur du Cap-Blanc comme prévu en décembre dernier (résolution 21-10-63). Une réunion virtuelle sera organisée prochainement pour échanger sur l'anse Brown (21-09-50, 8 novembre). Idéalement cette réunion devrait

précéder celle du comité Cohabitation Port Communauté (CCPC) et de son sous-comité Anse Brown. Le sous-comité doit faire des recommandations au CCPC qui lui-même se rapportera au Port de Québec. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc est prête à attendre avant de rencontrer les responsables du Port.

#### **22-01-04 Période de questions et commentaires du public**

Un citoyen s'informe sur les prochaines consultations publiques mentionnées au point 22-01-06. M. Bergeron indique que ce sont des dossiers à venir mais que l'information à leur sujet n'est pas disponible pour le moment.

Une citoyenne qui s'est impliquée dans le dossier Vision du conseil de quartier intervient pour signaler son appréciation de la façon dont la nouvelle conseillère et le nouveau conseil de ville ont déjà pris en charge des problématiques propres au quartier. C'est très prometteur.

#### **22-01-05 Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2021**

##### **RÉSOLUTION 22-01-01**

##### ***Concernant l'adoption du procès-verbal du 13 décembre 2021***

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 13 décembre 2021. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

#### **22-01-06 Fonctionnement du conseil d'administration**

##### **➤ Préparation du Rapport annuel et des états financiers 2021**

M. Bergeron rappelle qu'il faut commencer à préparer le rapport annuel et les états financiers en vue de la prochaine assemblée annuelle.

##### **➤ Nomination à la présidence d'élections et postes en élection**

##### **RÉSOLUTION 22-01-02**

##### ***Concernant la nomination d'un président d'élection***

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire nomme M. Denis Bergeron comme président d'élection à l'assemblée générale qui se tiendra en avril 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

##### **RÉSOLUTION 22-01-03**

##### ***Concernant la date de l'assemblée générale***

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier fixe la date de l'assemblée générale au 11 avril 2022. L'assemblée se tiendra en présentiel ou en virtuel selon les directives du moment. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Les mandats échus en avril 2022 sont ceux de M<sup>me</sup> Farrah Bérubé et de M<sup>me</sup> Nadia Leclerc pour les postes féminins et ceux de M. Alain Samson et

M. Serge H. Malaison pour les postes masculins. Le poste coopté de M. François Lefebvre est également échu.

➤ **Suivi de l'activité Tourisme Autrement du 8 décembre**

La rédaction du rapport est en cours. Il sera soumis pour approbation au conseil de quartier et au Comité des citoyens du Vieux-Québec.

M. Masse a reçu la semaine dernière les notes prises lors de l'activité par des étudiants et professeurs de l'université Laval. Les notes sont en cours de révision.

Un premier rapport verbal sera fait auprès de la conseillère municipale.

➤ **Rencontre de travail, consultation des résidents**

Une résolution a été prise en [décembre](#) dernier à l'effet de consulter les citoyen.nes du quartier pour recenser tous les irritants et inconforts impactant la qualité de vie dans le quartier (21-10-63). La formule reste à déterminer.

➤ **Consultations publiques ou séance d'information à venir**

Les prochaines consultations ou séances d'information à venir devraient porter sur les items suivants : Règlement omnibus portant sur les zones de débarcadère et abris particuliers des terrasses ; 8, rue Terrasse Dufferin ; 530, Grande Allée ; Îlot Charlevoix ; 54, rue Saint-Pierre; Hôtel Saint-Antoine ; 910, rue des Sœurs de la Charité ; Réaménagement de la Place d'Youville ; Réaménagement du parc du Corps de Garde ; ...)

Le travail n'ayant repris que récemment à la Ville, il n'y a pas eu de nouveaux développements sur ces sujets.

➤ **Présentation des travaux Place Georges-V**

Suivi de la demande – M. Bergeron a relancé par deux fois les travaux publics de Parcs Canada sans succès. Il contactera le bureau du député, M. Duclos, jeudi le 13 janvier.

➤ **Suivi des demandes avec les représentants de la Ville**

**Aménagement du parc Corps de garde**

**Travaux du stationnement de Place d'Youville**

**La nouvelle réglementation concernant le Airbnb**

**Les travaux publics à venir (coordination des informations dans un même secteur)** – M<sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc est au fait de la problématique et mentionne que la Ville veut s'appuyer en 2022 sur le système d'alerte déjà existant pour bonifier ses interventions et mieux informer les citoyen.nes.

**L'application de la réglementation en lien avec les stationnements sur rue, vignette contrevenants, etc.** - Rencontre de travail en planification.

**Le dossier habitation** – Suivi à venir

## **L'émission des permis**

### **Le RTC (passage des trajets d'autobus dans le quartier)**

**Police, pompiers, dossiers de sécurité publique dans le quartier, assurances, délinquances, voitures bruyantes et quiétude du quartier etc.**

**Demande d'accès aux demandes au 311** – Entre 2012-2014, des compilations par catégorie et par rue étaient disponibles pour l'ensemble du district de Cap-aux-Diamants. Pour une raison inconnue, ces informations n'ont plus été transmises à partir de 2015. On souhaiterait réactiver ce service auprès de la Ville. La demande sera transmise au responsable du 311, M. Pierre-Luc Lachance.

### **RÉSOLUTION 22-01-04**

**Concernant une demande à la Ville de Québec pour accéder aux informations relatives aux requêtes et plaintes concernant le quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire**

*CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a eu accès entre 2012 et 2014 aux informations relatives aux requêtes et plaintes formulées par les citoyen.nes du quartier auprès de la Ville de Québec ;*

*CONSIDÉRANT QUE ces informations étaient particulièrement utiles au conseil de quartier pour connaître la nature et l'étendue des problématiques relatives au quartier ;*

*CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie dans le quartier est une préoccupation majeure du conseil de quartier;*

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire demande à la Ville de Québec qu'elle lui communique à nouveau les informations relatives aux requêtes et plaintes concernant le quartier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

**Demande pour site Web du conseil de quartier** – M. Bergeron explique que les pages web des conseils de quartier sont en mode révision par le Service des communications, sous la direction de M<sup>me</sup> Marie-Christine Magnan. À la demande du conseil de quartier, des données retirées de la page web du quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire ont récemment été réintégrées.

M. Samson souhaiterait que la page Web contienne, comme cela était convenu à l'origine et comme cela se faisait jusqu'à tout récemment, les archives du conseil de quartier afin que ces informations soient accessibles aux citoyen.nes. Une résolution est prise en ce sens.

### **RÉSOLUTION 22-01-05**

**Concernant une demande à la Ville de Québec de restaurer les archives du conseil de quartier sur la page Web consacrée au conseil**

**de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire sur le site de la Ville**

*CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a été consulté sur plusieurs sujets et a produit plusieurs documents depuis plusieurs années ;*

*CONSIDÉRANT QUE ces consultations et ces documents sont toujours d'intérêt et qu'ils doivent demeurer accessibles aux citoyens qui désirent en prendre connaissance ;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier fait référence aux dits documents dans les mémoires, recommandations et résolutions qu'il produit régulièrement (par le biais notamment de liens hypertextes ou d'adresses électroniques) ;*

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. François Lefebvre, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire demande au Service des communications de la Ville de Québec de restaurer tous les documents du conseil de quartier sur le site Web de la Ville, en conservant le cas échéant tous ceux qui datent de plus de 5 ans dans une zone d'archivage électronique facilement accessible.*

Afin de partager cette préoccupation et d'autres similaires, le conseil de quartier deviendra membre du groupe [Facebook des administrateurs-administratrices de conseils de quartier de Québec](#).

**22-01-07 Trésorerie**

➤ **Budget et état des revenus et dépenses**

En date du 31 décembre 2021, le solde courant du compte est de 1 413,64 \$, dont 970,81 \$ pour le projet Vision et 442,83 \$ pour le fonctionnement.

➤ **Autorisation et remboursement de dépenses**

**Secrétaire de rédaction**

**RÉSOLUTION 22-01-06**

***Concernant le tarif pour la rédaction d'un procès-verbal***

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nicole Podeur, DUMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Gaumont, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier recourt au service d'une secrétaire de rédaction pour la rédaction des procès-verbaux au tarif de 100 \$ par procès-verbal. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

Cette résolution remplace la résolution CA-15-03 qui fixait le tarif à 100 \$ ou 80 \$ par procès-verbal selon que l'assemblée durait plus ou moins de 2 heures et demie.

**RÉSOLUTION 22-01-07**

***Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction***

*Considérant la résolution 22-01-06 ;*

*SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Nicole Podeur, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ pour le procès-verbal de l'assemblée du 10 janvier 2022. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.*

#### **Frais divers**

Aucun autre frais n'est à payer ou à rembourser.

#### **22-01-08 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier**

- **Table de concertation pour le Vieux-Québec**
- **Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)**  
Suivi : prochaine rencontre le 20 janvier.
- **Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (CCPC)**  
Suivi rencontre du 2 décembre et suivi citoyens Cap-Blanc
- **Table de concertation vélo des CQ**
- **Table de concertation en environnement des CQ**
- **Mobilité durable, suivi de projet avec la SDC-VQ**
- **Comité de bon voisinage, réseau structurant de transport**

#### **22-01-09 Suivi des dossiers**

- **Dossier Vision**
- **Page Facebook**
- **Site de compostage et jardins collectifs**
- **Offre de loisirs**
- **Société de développement commercial du VQ (SDC)**
- **Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ)**
- **Regroupement des CQ**
- **Mobilité, transport – Résolution Plan d'ensemble intégrateur**

M. Samson et M. Baillargeon, rappellent les enjeux de mobilité durable et de sécurité dans le quartier et plus particulièrement dans les zones touristiques. Ils ont revu toutes les problématiques déjà consignées et profitent du changement de garde au conseil municipal pour formuler une résolution d'ensemble.

M. Baillargeon énumère les différentes problématiques évoquées dans la résolution.

#### **RÉSOLUTION 22-01-08**

***Concernant une demande à la Ville de Québec pour la conception et l'implantation d'un plan d'ensemble intégrant toutes les questions de transport en priorisant celles de mobilité active et sécuritaire sur le***

**territoire du quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire avec un accent sur les zones les plus touristiques**

*CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire s'intéresse depuis plusieurs années aux questions de mobilité qui intègrent des éléments relatifs au confort et à la sécurité des piétons et cyclistes, à l'efficacité du transport en commun et à la réduction des problématiques (bruit, pollution, excès de vitesse) liées au volume de trafic de véhicules dans la zone intra-muros et autres zones touristiques du quartier ;*

*CONSIDÉRANT QU'IL existe une circulation excessive de véhicules motorisés non désirable, en particulier durant les périodes de haute saison touristique ce qui entraîne des problèmes de sécurité piétons-cyclistes, de pollution (sonore, particules fines, gaz d'échappement), de congestion et d'émission de gaz à effet de serre qui ont un impact à la fois sur les résidents, les visiteurs provenant d'autres quartiers et les touristes ; et considérant également qu'une grande partie des problèmes observés proviennent des autobus touristiques, des parades de voitures ou des tournées du centre-ville en automobile par les résidents de la ville et les visiteurs et des fardiers lourds sur les rues Quai Saint-André et Dalhousie ;*

*CONSIDÉRANT QU'IL existe des périodes de l'année où le nombre de piétons sur certaines rues (ex. rues Saint-Louis et Saint-Paul) excède la capacité des trottoirs alors qu'une trop grande proportion de la voie publique sur ces rues est dédiée à la mobilité ou au stationnement automobile ;*

*CONSIDÉRANT QUE le Vieux-Québec intra-muros n'a aucun aménagement cyclable ce qui décourage l'essor de cette forme de mobilité active et ce, malgré l'arrivée du service ÀVélo ;*

*CONSIDÉRANT QUE le Réseau de transport de la Capitale (RTC) a réduit son service à l'intérieur du Vieux-Québec intra-muros, les fins de semaine notamment, et qu'il est important de favoriser cette forme de transport local et d'assurer son arrimage avec la venue du tramway ; et considérant également qu'il faut favoriser un transport en commun plus aisé entre les différents pôles d'intérêt des quartiers centraux, notamment entre les zones historiques de la haute et de la basse ville, de la rue Saint-Jean (partie ouest), de la rue Cartier, de la rue Saint-Joseph et de la 3<sup>ième</sup> avenue à Limoilou ;*

*CONSIDÉRANT QU'IL faut promouvoir les formes de transports partagés dans le Vieux-Québec, tels Communauto ou ÀVélo ;*

*CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel d'adopter une nouvelle vision de la mobilité qui favorisera les options de mobilité les plus actives et qui limitera l'accroissement de la circulation de véhicules inefficace ;*

*CONSIDÉRANT les recommandations du comité mobilité et tourisme de la Table de concertation du Vieux-Québec (TCVQ) déposées en mai 2021 à l'effet de compléter et de bonifier le Plan d'intervention pour le confort et la sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec **en intégrant les***

**autres modes de déplacement** et ce, en vue de résoudre l'ensemble des problématiques de mobilité dans le secteur du Vieux-Québec ;

CONSIDÉRANT également les recommandations du comité mobilité et tourisme concernant la sécurité des piétons et cyclistes ainsi que les supports à vélo dans le Vieux-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier a adopté le 15 octobre 2019 un document de vision du quartier qui intègre plusieurs préoccupations sur la mobilité active qui sont reprises et développées plus en détail dans cette résolution ;

CONSIDÉRANT QU'IL est essentiel de passer à l'action en concevant et en implantant un plan de mobilité active qui intègre les différentes réflexions et suggestions proposées par le conseil de quartier et les autres intervenants du quartier pour améliorer la mobilité, la qualité de vie et l'expérience de la ville pour les résidents et visiteurs, le confort et la sécurité des piétons et cyclistes, les circuits de découverte touristique et locale ainsi que le transport en commun (voir en annexe) :

**SUR PROPOSITION DE M. M. Alain Samson DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire demande à la Ville de Québec :

- D'organiser le plus rapidement possible une rencontre à haut niveau des organisations intervenant dans le quartier et des autorités concernées pour faire le point sur les problématiques déjà identifiées et les pistes de solutions qui pourraient être envisagées par la Ville ;
- D'entreprendre la conception puis la mise en œuvre d'un plan de mobilité active intégrée pour le Vieux-Québec en mettant en priorité les transports actifs et le transport en commun et en incluant la préparation des documents d'appel d'offres pour l'embauche de consultants pour la réalisation de la phase conception du projet ;
- De transmettre la présente résolution, son annexe ainsi que les documents requis accompagnés d'une lettre sous signature du président aux personnes suivantes : M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente, M. François Trudel, directeur de la Division de la planification du territoire ainsi qu'au conseiller M. Pierre-Luc Lachance, vice-président du comité exécutif et responsable du transport, et aux conseillères M<sup>me</sup> Mélissa Coulombe-Leduc, responsable du patrimoine, de l'urbanisme et du tourisme, et M<sup>me</sup> Maude Mercier-Larouche, responsable du tramway et de la mobilité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**ANNEXE**

**Mobilité, qualité de vie et expérience de la ville**

- La résolution **19-08-41** et son document « **Initiative Vision - conseil de quartier Vieux-Québec, Cap-Blanc et Colline Parlementaire** » traitant notamment de l'amélioration des transports actifs, des transports en commun, du transport en partage (Communauto, Àvélo), de la circulation de véhicules dans le Vieux-Québec avec un accent sur la limitation du trafic lourd et des autobus touristiques ;
- Les interventions du conseil de quartier et du Comité des citoyens du Vieux-Québec sur la problématique des parades de voitures bruyantes dans le quartier ;
- Le rapport du **groupe de travail sur les autobus touristiques** datant de mai 1999 mais encore pertinent.

#### Confort et sécurité piétons et cyclistes

- Le projet « **Cadre de référence pour le confort et sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec** » initié par le conseil de quartier auprès de la table de concertation du Vieux-Québec et ensuite piloté par la Ville et qui a résulté en un rapport déposé par la firme Groupe A/Annexe U (sous supervision de M. Peter Murphy), rapport toujours non diffusé par la Ville ;
- Tel que déposé à la table de concertation du Vieux-Québec en mai 2021, **la sécurité des piétons dans le Vieux-Québec** représente l'élément prioritaire sur lequel les membres du comité veulent agir. Les pistes d'actions proposées sont de :
  - Faire valoir l'importance de réaliser, au cours de l'année 2021, une ou deux actions significatives d'amélioration de sécurité principalement des piétons (ex. : la signalisation à l'intersection des rues Sainte-Anne et des Jardins) et de recommander lorsque requis celles d'autres usagers dont les cyclistes ;
  - Collaborer à l'identification des points critiques des déplacements et des intersections les plus problématiques des piétons et au besoin, des cyclistes (ex. : la longueur des traverses piétonnières, la signalisation aux intersections, les conflits entre les automobilistes et les usagers les plus vulnérables, surtout des jeunes enfants, des personnes vivant en situation de handicap et des personnes âgées) et proposer une hiérarchisation des interventions à réaliser ;
  - Proposer un circuit découverte des points d'intérêts du Vieux-Québec qui encourage les déplacements périphériques pour éviter les surcharges aux zones déjà problématiques.
- La résolution **21-09-51** **Projet de sécurité routière à réaliser en 2022 conjointement avec le comité de parents de l'école des Ursulines.** Outre la subvention, ce projet requiert des interventions de la Ville pour sa réalisation notamment pour l'aménagement de débarcadères pour les écoliers ;

- *Application de la nouvelle réglementation de la ville concernant l'interdiction de fardières lourdes sur les rues Dalhousie et Quai Saint-André ;*
- *La résolution [21-03-11](#) **Initiatives pour le confort et la sécurité des piétons et cyclistes dans le Vieux-Québec afin de favoriser la mobilité active** ainsi que son PowerPoint traitant du développement d'un réseau de rues conviviales (ou piétonnes – vélorues), d'entretien hivernal, des problématiques de traverses piétonnes non respectées ou d'intersections dangereuses ainsi que des cheminements d'écoliers sécuritaires. Cette résolution inclut également les questions d'interdiction des bus touristiques intra-muros et de fardières lourdes dans les artères qui traversent le quartier historique. La résolution a été déposée dans le cadre de la consultation sur la mobilité active menée par la Ville de Québec ;*
- *La résolution [21-03-10](#) **Pour une meilleure intégration des besoins piétons et cyclistes en aménageant une rue partagée ou une vélorue dans le cadre du projet de réfection des trottoirs de la rue Saint-Paul ;***
- *La résolution **19-09-50** **Axe cyclable sur la rue Saint-Vallier est entre la côte Dinan et côte du Palais ;***
- *La résolution **17-CA-32** **Prolongement de la saison cyclable.** Cette résolution a été reprise par plusieurs conseils de quartier à la suite d'une recommandation de la Table de concertation vélo des conseils de Quartiers.*
- *La résolution **17-06-24** **Déneigement/déglaçage concernant le lien piétonnier/cyclable sous le pont Samson.** Cette résolution devrait être considérée avec les décisions de la Ville de déneiger le pont Samson (piste du tablier du pont) et la piste de la rue de l'Estuaire à partir de l'hiver 2021-2022 (le lien sous le pont Samson devient le lien manquant dans ces tronçons de piste hivernale).*
- *La résolution **CA-16-05** **Concernant la consultation Vision des déplacements à vélo de la Ville de Québec, la mise à jour du Plan directeur du réseau cyclable et les projets prioritaires pour le Vieux-Québec.** Cette résolution contenait 5 axes vélo utilitaire jugés prioritaires pour le quartier.*

#### Circuits de découverte touristique et locale

- *La résolution [20-04-17](#) **Initiative Circuits de Découverte cycliste.** Cette résolution a été émise avant la mise en place du système ÀVélo et devrait être considérée par la Ville pour sa synergie avec le système de vélopartage de la ville et son potentiel pour la mobilité douce pour les touristes.*
- *Les interventions du conseil de quartier sur le projet de passerelle dans le Vieux-Port incluant la résolution **16-CA-23** **Concernant la piste cyclable prévue sur la nouvelle place des Canotiers** ainsi que les réserves du*

conseil sur le projet de passerelle et qui ont été intégrées aux pages 89-90 du PowerPoint joint à la résolution [21-03-11](#) présentée plus haut ;

- **La proposition d'un lien piéton cyclable entre le bas de la côte du Palais et la Place d'Youville** intégrée à la présentation de septembre 2018 à l'atelier « Propositions de vocation pour les Nouvelles Casernes ». Ce lien demanderait une collaboration entre Parcs Canada et la Ville de Québec ;
- **La proposition d'un lien entre la rue Saint-Denis (intramuros) et les plaines d'Abraham** en passant par le parc du Bastion-de-la-Reine et un des deux tunnels piétonniers existants. Ce lien était évoqué à la page 85 du PowerPoint joint à la résolution [21-03-11](#). Il demanderait une collaboration entre Parcs Canada et la Ville de Québec.

#### Transport en commun

- **La résolution 19-08-42 pour le maintien et l'amélioration du service public d'autobus dans le secteur du quai Saint-André, de la rue Dalhousie et du secteur Cap-Blanc.** Cette résolution visait la problématique de la suspension de service lors de situations d'embouteillage ;
- **La résolution 19-08-43 pour l'amélioration du service public d'autobus et l'interconnectivité du quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire avec les quartiers limitrophes.**

-----

M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc mentionne que la mobilité active fait partie de la priorité pour le Vieux-Québec et qu'elle est éminemment reliée à l'objectif d'attirer 500 nouveaux résidents dans le quartier. Mais il ne faut pas oublier que la mobilité peut être vue plus globalement et à plus long terme, comme dans 10 ou 15 ans. M. Samson précise qu'on ne veut pas éliminer l'automobile dans le quartier à court terme mais plutôt faciliter la circulation des résidents et améliorer le stationnement et la qualité de vie de ces mêmes résidents.

- **Sécurité routière, programme, modification circulation de transit camion sur Champlain, suivi de la création du Comité de travail, projet commun avec les Ursulines**

**Suivi du projet commun avec les Ursulines** - M<sup>me</sup> Bérubé mentionne qu'une rencontre est prévue le 19 janvier prochain à 13 h avec M. Hervé Chapon, conseiller en sécurité routière et coordonnateur de la Stratégie de sécurité routière à la Ville de Québec, pour discuter de certains aspects du projet commun de mobilisation à la sécurité routière. M. Masse sera présent.

- **Activité Tourisme autrement**
- **Îlot Charlevoix, QG Vieux-Québec, suivi rencontre et consultation citoyenne – Résolution**

## **RÉSOLUTION 22-01-09**

### **Concernant une rencontre citoyenne d'échange et d'informations à propos de l'îlot Charlevoix**

*CONSIDÉRANT QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire a reçu le [12 octobre 2021](#) le promoteur et son représentant pour une présentation du projet de l'îlot Charlevoix ;*

*CONSIDÉRANT QUE le projet de l'îlot Charlevoix s'inscrit dans un contexte plus global de services de proximité et de réseaux de communautés à l'instar du Quartier QG de Sainte-Foy ;*

*CONSIDÉRANT QUE les citoyen.nes du quartier ont un mot à dire sur la qualité de vie et les besoins du quartier ainsi que sur le développement immobilier du quartier ;*

*SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire organise, conjointement avec le Comité des citoyens du Vieux-Québec, une rencontre citoyenne d'échange et d'informations sur le projet de l'îlot Charlevoix en présence du promoteur et de ses représentants. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

La rencontre pourrait avoir lieu en février. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc sera la bienvenue.

Un citoyen intervient pour souligner la problématique patrimoniale entourant le bâtiment sis au 1160-1170 de la rue Saint-Jean et qui abritait autrefois la boutique Jacob. Le ministère des Affaires culturelles n'a toujours pas terminé sa contre-expertise et statué sur la valeur du bâtiment. La viabilité du projet est en cause puisqu'il pourrait se voir réduire de plusieurs logements et cases de stationnement. M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc est consciente du problème, mais rappelle que la présence de juridiction dans ce dossier n'est pas en faveur de la Ville.

### **22-01-10 Correspondance**

#### **Reçues**

-

**Transmises** : aucune.

### **22-01-11 Divers**

Pour faire suite à la résolution 21-10-52 ([13 décembre](#)), M. Samson mentionne qu'une rencontre est prévue avec M<sup>me</sup> Coulombe-Leduc et M. Masse le 19 janvier prochain au sujet des enjeux prioritaires dans le quartier. M. Samson va communiquer avec les autres membres du conseil ainsi qu'avec M. Masse pour leur soumettre quelques idées et obtenir leurs commentaires. M. Masse mentionne que le sujet sera à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du Comité de citoyens du Vieux-Québec qui aura lieu cette semaine.

### **22-01-12 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 55. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le lundi 14 février 2022.

---

Alain Samson, président